



Paris, le 19 décembre 2001
Réf. : TF/CAA n° 967 /2001

Destinataires :

- Les Présidents des Clubs du CAA

Copie :

- Les délégués représentant les clubs
- Les délégués protection de la montagne du CAA
- Les délégués refuges du CAA

**Compte rendu de la réunion du
CLUB ARC ALPIN**

**29 septembre 2001 à Schaan
Liechtenstein**

Président :

Roberto de Martin
Club Alpino Italiano

Vice-Président :

Milan Naprudnik
Planinska Zveza
Slovenije

Le Président du LAV, Monsieur Walter Seger ouvre la séance à 9 h 00 au centre de congrès « Haus Stein Egerta » à Schaan.

Présidence de la séance: André Croibier, Président du CAA

Etaient présents :

- M. Bodbevsek, Vice-président PZS
- Federico Bressan, CAI
- André Croibier, Président CAA
- Claude Eckhardt, Secrétaire Général UIAA et membre du comité directeur du CAF
- Thomas Fleury, Secrétaire CAA et Commission Protection de la Montagne du CAF
- Peter Grauss, Président OeAV
- Peter Haßlacher, Commission Protection de la Montagne de l'OeAV
- L. Jehle, membre du comité directeur du LAV
- Joseph Klenner, Président DAV
- Federico Lottersberger, CAI
- Peter Maeder, Directeur CAS/SAC
- Roberto de Martin, Vice-président CAA et membre du comité directeur du CAI
- Alain Mazubert, membre du comité directeur du CAF
- Bernard Mudry, Président du CAF
- Milan Naprudnik, Président Commission Protection de la Montagne PZS
- Giuseppe Pellegrinon, C.A.I. e A.V.S.
- Pio Schurti, Président de la Commission Protection de la Montagne du LAV
- Walter Seger, Président LAV
- Gislar Sulzenbacher, Directeur AVS
- Luis Vonmetz, Président AVS

Membres fondateurs :

Alpenverein Südtirol
(AVS)

Club Alpin Français
(CAF)

Club Alpino Italiano
(CAI)

Deutscher
Alpenverein (DAV)

Liechtensteiner
Alpenverein (LAV)

Oesterreichischer
Alpenverein (OeAV)

Planinska Zveza
Slovenije (PZS)

Schweizer
Alpenclub (SAC)

compte-rendu: Thomas Fleury, Secrétaire CAA

Mots de bienvenue du Président du LAV Monsieur Walter Seger et hôte de la réunion et de Monsieur André Croibier, Président du CAA.

1. Approbation du compte-rendu de la rencontre des Présidents du CAA du 27 janvier 2001 à Milan

→ Le compte-rendu de la rencontre des Présidents du CAA du 27 janvier 2001 à Milan est adopté à l'unanimité.

2. Projet de statuts pour le CAA discussion au sujet d'un siège et d'un secrétariat

Un riche échange a eu lieu au sujet des statuts et de l'évolution de la structure CAA.

De nombreuses questions ont vu le jour, et il a notamment été insisté sur la nécessité de développer l'article n°2.3, du projet de statuts « l'objet de l'association est essentiellement », en s'appuyant sur les éléments contenus dans le texte de la déclaration d'objectifs, qui sera finalisé pour le 31/12/2001. (Cf. point n° 5 du CR).

Il s'agit dans tous les cas de bien définir les objectifs du CAA, en terme de structure :

- le CAA veut-il devenir un Club Alpin Européen, ouvert à toutes les fédérations nationales avec le risque de créer une UEAA. Quelles implications pour l'UIAA ? ;
- le CAA veut-il être une association regroupant les clubs alpins européens historiques, ayant la même éthique et les mêmes sensibilités en terme de pratiques alpines et de respect de l'environnement ? ;

B. Mudry, présente le point de vue du CAF – de la France - qui est un peu une exception. L'implication du CAF dans le CAA se justifie parfaitement, mais elle n'est pas toujours bien perçue par les représentants des autres massifs montagneux de France (Pyrénées, Vosges...).

Précisions apportées sur le lieu du siège :

- Si le CAA, en tant qu'association alpine représentative, souhaite continuer à bénéficier du statut d'observateur au sein du comité permanent de la Convention alpine, il doit avoir son siège dans une ville située dans les Alpes (information de P. Haßbacher) ;
- Si le CAA souhaite que son siège soit dans la même ville que le futur siège de la Convention alpine (Innsbruck, Bolzano, Grenoble, Chambéry, Gap ou Vaduz).
- Si le siège du CAA doit être celui de l'un de ses clubs ;

Il ne reste que deux possibilités, qui sont : Innsbruck ou Bolzano, le LAV ayant son siège à Schaan et le CAF à Paris.

Peter Hasslacher, qui a été en charge de s'occuper de ce dossier est invité à piloter un groupe de travail qui étudiera en profondeur tous les aspects évoqués au cours de la rencontre et ceux qui seront apportés par les délégués des clubs à ce groupe de travail (liste officielle des membres du groupe travail ci-jointe).

→ Le CAA est un groupe de travail composé des clubs alpins historiques des Alpes. Ses objectifs sont clairement définis. Il pourrait éventuellement s'élargir aux clubs alpins de Monaco et de la Croatie. Bien entendu, il ne se substitue pas à l'UIAA et ne souhaite pas constituer l'équivalent d'une UEAA. Il soutient activement l'UIAA, en sa qualité de groupe de travail constitué sur une chaîne de montagne densément peuplée, faisant ainsi office de laboratoire spécifique.

L'UIAA sera un invité permanent du CAA.

→ Un groupe de travail piloté par Peter Hasslacher est mis en place. Sa mission est triple :

1. Présentation d'un projet de statuts du CAA consensuel lors de la prochaine Assemblée Générale du CAA. Ce texte devra avoir obtenu l'aval des comités directeur nationaux au préalable. L'élaboration des statuts se fera à partir du document existant, à la lumière des remarques issues de la réunion du 29/09/01 et des contributions des membres du groupe de travail.
2. Etude de faisabilité (budget prévisionnel) de la mise en place d'un secrétariat permanent du CAA.
3. Réflexions sur la durée du mandat du Président (deux ou trois ans ?).

3. Présidence du CAA octobre 2001 – octobre 2003

Cinq clubs n'ont pas encore assuré la présidence du CAA. Il s'agit de :

- Alpenverein Südtirol, Club Alpin Suisse, Planiska Zveza Slovenije ; Liechtesteiner Alpenverin, Club Alpino Italiano !

Deux candidats se démarquent : Roberto de Martin (CAI) et Milan Naprudnik (PZS).

- le CAI n'est pas prêt à assurer la présidence du CAA, dans la mesure des changements dans l'organisation du siège sont intervenus récemment.
- le PZS est pris de court et ne peut raisonnablement accepter cette position sans la présence du Président nouvellement élu. Par ailleurs, et cela a son importance, la Slovénie en sa qualité de candidat à intégrer l'Union Européenne, est en ce moment à une charnière de son histoire. Aussi, le PZS préfère attendre deux ans avant de présenter sa candidature à la présidence du CAA.

→ Finalement, après de longues discussions, M. Roberto De Martin, Vice-président sortant est élu à l'unanimité Président du CAA pour un mandat de deux ans. Toutefois le secrétariat du CAA sera assuré pendant une période transitoire par le CAF, en la personne de Thomas Fleury. Les modalités et l'organisation de cette période d'intérim seront négociées entre le CAF et la CAI.

4. Concertation sur certains points à l'ordre du jour de l'AG de l'UIAA du 14 octobre 2001

Claude Eckhardt aborde essentiellement deux points de l'ordre du jour de la prochaine AG de l'UIAA :

- la présentation du plan stratégique sur trois ans, et dans ce cadre l'embauche prévue d'un directeur de développement. Aujourd'hui, l'UIAA ne tourne qu'avec une seule salariée – certes très compétente – et les limites de l'activité de l'UIAA ont été atteintes. Cette nouvelle embauche est inévitable pour l'UIAA si celle-ci souhaite atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Cl. Eckhardt invite les clubs présents à soutenir ce plan lors de la prochaine AG UIAA.
- l'évolution des activités de l'ISMC est préoccupante et l'attention des clubs alpins est attirée sur la dérive que pourrait être en train de vivre l'activité ski de montagne de compétition.

M. Klenner insiste sur le fait que cette activité ne peut pas devenir une activité en soi, car il s'agit bien d'une composante des activités alpines. Il précise également, que tout sport qui devient élitiste ou qui se spécialise fait inévitablement émerger « des compétitions de haut niveau », et surgit alors le triptyque : argent - médias - doping.

Les Présidents du CAA ne sont pas opposés à un développement de l'activité ski montagne de compétition, au contraire. Ils pensent simplement que celle-ci doit évoluer dans un cadre qui doit être fixé et ce, accompagné d'un suivi et d'un contrôle.

→ Les Présidents des clubs du CAA défendent une même position à l'égard de cette activité et feront part de leur point de vue lors de l'AG de l'UIAA. Les Présidents du CAA :

- soutiennent le texte présenté par Bernard Mudry au sujet de la pratique de l'activité ski de Montagne de compétition.
- souhaitent, autant que faire ce peut, éviter une dérive de l'activité. Celle-ci devant demeurer une partie intégrante de l'alpinisme avec les aspects techniques et éthiques que cela implique.

5. Le point sur la déclaration d'objectifs du CAA

Tous les clubs du CAA n'ont pas adopté ce document en comité directeur. A ce jour, seuls l'AVS, le CAI, le LAV et le CAF l'ont adopté. De ce fait, et comme il en avait été décidé lors de la dernière rencontre des présidents du CAA en janvier 2001 à Milan, un groupe de travail devrait être mis en place pour harmoniser ce document.

Afin d'éviter la mise en place d'un nouveau groupe de travail, et comme il s'agit d'un dossier déjà bien avancé, le CAS le prend en main, et présentera pour la fin de l'année 2001 un document consensuel dans les 3 langues principales du CAA.

→ Les clubs du CAA font parvenir au CAS avant le 30/10/01 leurs commentaires et remarques au sujet de ce document. Le CAS remet le document en forme dans les 3 langues avant la fin de l'année 2001.

6. Motion du CAA sur les liaisons interstations

→ Ce document, qui a fait l'objet de plusieurs remaniements au cours de la dernière année, est adopté par les présidents des clubs du CAA. Un ajout, qui ne modifie en rien le sens de la motion et qui ne rencontre pas d'objection sera apporté dans le sixième alinéa. Ajout : *du fait de la diminution du nombre de skieurs, des évolutions climatiques et des pressions concurrentielles induites.*

7. Coopération CAA - CIPRA – NFI projet du Nœud Alpin du European Mountain Forum

Ce sujet était à l'ordre du jour de la dernière rencontre des présidents du CAA en janvier 2001 à Milan. Monsieur Siegert, directeur du DAV était chargé de rencontrer les différents partenaires engagés et de faire le point sur le dossier. Deux rencontres ont eu lieu, l'une en avril et l'autre en juillet 2000, qui ont permis d'aboutir à la proposition de coopération contenue dans le document préparatoire à l'AG. Peter Haßbacher a également participé à ces rencontres et fait une brève présentation.

La mise en place de cette coopération, sera dans un premier temps plus limitée que prévu initialement (lancement d'un programme INTERREG 3). En résumé, il s'agit de créer le Nœud Alpin de l'European Mountain Forum. Concrètement, cela reviendra à ouvrir un site Internet Portail, permettant l'accès aux sites des trois partenaires et de leurs associations nationales membres. On y retrouvera une information d'une grande richesse et des plus variées. Cette information pourra notamment servir à d'autres massifs montagneux de la planète, qui trouveront en un même et unique lieu, une multitude de données sur les Alpes et leur développement (plus d'informations sur le document remis avant la séance).

→ Les Présidents des clubs du CAA souhaitent s'engager dans ce projet de coopération (comme décrit dans le document de préparation de l'AG) et se répartissent la charge financière de 5 000 Euros comme suit :

- DAV = 1300 Euros
- OeAV et CAI = 800 Euros chacun
- CAF, CAS et PZS = 600 Euros chacun
- AVS = 200 Euros
- LAV = 100 Euros.

8. 2002 Année Internationale des Montagnes

a) UNESCO : le Mont Blanc au Patrimoine mondial de l'humanité

→ Les Présidents des clubs du CAA décident d'adresser une lettre de soutien à l'association Pro Mont-Blanc, pour manifester le soutien des clubs alpins européens à la candidature du Mont Blanc au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Parallèlement, le CAA adressera également un courrier aux gouvernements F - It. et Ch pour inviter ces derniers à présenter et soutenir ladite candidature.

- - - - - Pause repas - - - - -

9. Présentation de l'activité de la société ohCEO et du site Internet www.camptocamp.com par M. Philipona. Eventuelle collaboration avec les clubs alpins

Ce site a pour vocation de donner une information de grande précision pour tout ce qui concerne l'activité ski de randonnée, itinéraires, conditions, météo dans l'ensemble de l'arc alpin, et ce, dans les langues (F, It., D ; GB). A ce jour le site est centré sur la Suisse et la France.

Un certain nombre de questions ont vu le jour, notamment au sujet de fiabilité des informations données, et sur l'éventuelle concurrence que pourrait induire la possibilité de télécharger des cartes, itinéraires et parcours, à la diffusion des cartes, éditées et vendues par les soins des clubs alpins eux-mêmes (ex. DAV ; OeAV, SAC).

Les présidents des clubs du CAA sont impressionnés par la richesse de ce site, et sont prêts à mettre les services de leur siège en relation avec la société de M. Philipona, en vue d'une collaboration éventuelle.

Les clubs alpins souhaitent savoir quelle est l'implication (investissement en moyens humains et financiers) qui est attendue par Monsieur Philipona.

Le projet de Monsieur Philipona serait de collaborer avec les clubs alpins, afin d'exploiter et de valoriser leur expertise nationale en la mettant au service de ce site Internet Européen, dans l'intérêt des pratiquants de l'activité, et ce, dans le cadre d'un programme INTERREG 3B.

→ T. Fleury adresse à M. Philipona les Emails des présidents du CAA pour qu'il puisse se mettre en relation avec eux à l'issue de la rencontre.

10. Résumé synthétique de la rencontre des délégués Refuges du CAA des 22 – 24 juin 2001 (Dolomites) – Résolution pour la mise en place d'un « éco-label »

Les présidents ont suivi avec intérêt les travaux de leurs délégués aux refuges et ont apprécié le document présenté à l'assemblée des Présidents.

Pour ce qui est du suivi et de l'implication du CAA au niveau de l'Eco-label pour les hébergement touristiques, et des travaux du groupe de travail chargé de ce dossier, piloté par la DG environnement, les présidents expriment une certaine méfiance. Celle-ci est liée à l'élaboration des critères d'éligibilité au dit label, par une structure et des acteurs assez éloignés des problèmes et des réalités du terrain montagnard. En effet, des expériences malheureuses ont montré par le passé, la nécessité d'avoir une connaissance parfaite des techniques de construction et de gestion (eaux, déchets, énergies) d'une structure d'accueil en altitude, pour la mise en place d'un cahier des charges pour un tel label. A ce jour, les clubs alpins détiennent une expertise dans ce domaine.

Les présidents s'interrogent sur la nécessité d'un tel label, et des contraintes que sa mise en place pourrait comporter à l'avenir. S'ils contribuent à la cette démarche européenne, les clubs alpins ne soutiennent-ils pas la mise en place de normes, qui leur seront imposées à l'avenir ? Qu'advient-il des refuges non labellisés ?

Les clubs du CAA, soutiendraient plus volontiers la mise en place d'une reconnaissance de bonne gestion, par la mise en place d'une « homologation » ou d'une charte de qualité du refuge « propre ».

→ Les présidents décident de rester en relation avec la DG environnement et plus particulièrement avec l'unité chargée des Eco-label et notamment le groupe de travail « pour les hébergements touristiques ». Les présidents souhaitent en conséquence - pour éviter les erreurs du passé – dans le cas où un label serait à l'étude pour les refuges de montagne, que les clubs alpins soient directement impliqués dans la rédaction du cahier des charges.

11. Propositions issues de la rencontre des délégués Protection de la Montagne du CAA 29 juin 2001 (Valmasino)

Les délégués protection de la montagne du CAA ont fait part de leur avis, sur un document joint, quant aux points n°2 ; 5 ; 6 ; 8 ; 9 ; 11a et 11b, de l'ordre du jour. Il en a été tenu compte au cours de la rencontre des présidents de ce jour aux points : 2 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8a ; 10 et 11 de ce compte-rendu.

12. Formation à l'environnement dans les refuges

Ce projet de plaquette présenté par les délégués protection de la montagne du CAA, pour la sensibilisation à l'environnement dans les refuges, n'est pas retenu malgré l'intérêt qu'il représente. En effet, ce projet n'est pas assez construit à ce jour. Quels seront les frais ? Qui les supportera ? qui répondra aux questions posées sur la plaquette ? Comment mettre l'action en place et dans quels refuges ?

→ Pour ces raisons, il est décidé de ne pas retenir ce projet, bien que le concept initial soit jugé intéressant.

13. Trafic transalpin : Manifeste du Mont-Blanc / mobilisation des clubs alpins le 06/10/01

Le 06 octobre 2001, des manifestations sont prévues sur de nombreux cols routiers des Alpes, pour demander une autre politique des transport en montagne aux autorités publiques.

→ Les clubs du CAA (sauf le CAS qui a quitté la réunion de façon anticipée) soutiennent le Manifeste du Mont Blanc élaboré par Initiative Transport Europe. Thomas Fleury informe ITE de cette solidarité des clubs alpins du CAA.

14. Divers

- Création du groupe des Amis de la Montagne au sein du Parlement Européen le 09 avril 2001.

Les clubs du CAA sont informés qu'un groupe des *Amis de la Montagne* a été créé au sein du Parlement Européen, à l'initiative du député européen / valdôtain Luciano Caveri. Le CAA a été, entre autres, à l'origine de l'idée, notamment en relation avec Monsieur Reinhold Mesner. Le CAA a été représenté à Bruxelles, lors de la création de ce groupe de « lobbying » des *Amis de la Montagne*.

- Nécessité de réserver un nom de domaine sur Internet : www.clubarcalpin.org ?

T. Fleury rappelle la nécessité de réserver sur Internet un ou plusieurs noms de domaine pour la CAA, afin de prévoir l'avenir. Ceci serait dans tous les cas nécessaires pour la concrétisation du point n°7 du présent compte-rendu. Il est à noter que les sites www.caa.org / www.caa.net / www.caa.com sont déjà réservés par d'autres structures.

→ T. Fleury se charge de réserver ce (s) noms de domaines.

- Adhésion du CAA au "réseau montagne" (www.alpinenetwork.org) de la Fondazione Angelini.

Un tragique décès est survenu dans la famille Angelini depuis la dernière rencontre des présidents du CAA en janvier 2001 à Milan. De ce fait, la période n'a pas été propice à une rencontre avec les responsables de la fondation.

- Date de la prochaine réunion des présidents :

→ L'AVS s'offre d'organiser la prochaine AG du CAA, prévue le **samedi 08 septembre 2002.**

- - - - - Fin de la séance à 17h 00 - - - - -